

# Les permanences juridiques **GRATUITES** au Tribunal de grande instance de Toulouse

2, allées Jules Guesde - 31068 TOULOUSE cedex 7  
Tél. : 05 61 33 70 00

## LES CONSULTATIONS GRATUITES DES PROFESSIONNELS DU DROIT

> Pour toutes questions relatives  
au droit de la famille

### AVOCATS

(divorce, séparation, autorité parentale, droit de  
visite...)

Tous les mardis matin et vendredis matin,  
sans rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h 30, salle D 066.

### NOTAIRES

(conséquences financières de la séparation,  
du divorce...)

Tous les 2<sup>ème</sup> lundis du mois, sur rendez-vous,  
de 9 h à 12 h, au 05 62 73 58 68, salle D 066.

L'accueil  
du tribunal  
de grande instance  
vous orientera  
vers la salle.

[www.cdad-hautegaronne.justice.fr](http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr)



**CDAD**  
Conseil Départemental  
de l'Accès au Droit  
de la Haute-Garonne

# LES PERMANENCES GRATUITES DE MÉDIATEURS FAMILIAUX ET DU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

## MÉDIATEURS FAMILIAUX

### > PERMANENCES D'INFORMATION GRATUITES SUR LA MÉDIATION FAMILIALE

Tous les mardis matin,  
sans rendez-vous de 9 h à 12 h 30, salle B 038.

## LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

### > PERMANENCES GRATUITES AUX FINS D'ASSURER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

Tous les jours, sans rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h, au 05 61 33 75 42, salle B 025.

Pour toutes informations sur les autres permanences des professionnels du droit, à Toulouse et hors Toulouse, vous reporter au dépliant **Une question juridique ?** disponible à l'accueil du Tribunal de grande instance de Toulouse ou au CDAD de la Haute-Garonne, situé dans les locaux du Tribunal de grande instance.

Ce dépliant et celui concernant les services gratuits dans les Maisons de justice et du droit, sont téléchargeables sur le site :

[www.cdad-hautegaronne.justice.fr](http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr)